

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DDEEES 170 G** Subvention et convention avec l'association Mozaïk RH (3<sup>e</sup>).

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose une subvention et convention avec l'association Mozaïk RH;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Mozaïk RH (3<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Mozaïk RH N°SIMPA : 31381 n° de dossier 2012\_ 07134.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 - nature 6574 ligne DF 55007 – fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2012.